Ainsi, la liberté serait complète, et pas dangereuse, avec les garanties.

M. Vallée, rapporteur, lui répond qu'une union d'associations n'est pas nécessaire.

On ferait une association d'associations à qui serait appliquée la loi actuelle.

On a fait une union de Syndicats parce qu'il s'agissait de Syndicats de même profession.

Quant aux garanties, dit-il, elles ne sont pas suffisantes. Un bilan annuel ne garantirait pas de l'extension de la mainmorte.

Il demande en conséquence, de repousser l'amendement. Le Sénat ne demande pas mieux.

Il le repousse par 234 voix contre 24.

M. Trarieux demande à son tour qu'on enlève du texte de l'article la fixation de la somme de 500 francs.

— Pourquoi limiter, dit-il, le remboursement de la cotisation à 500 francs, alors qu'on ne sait pas quelle a été cette cotisation?

La séance continue.

Séance du samedi 15 juin 1901 (suite)

Nous sommes dans la voie de l'exécution rapide.

Pendant la discussion générale, la majorité daignait au moins entendre d'une oreille attentive quelque prévenue, les orateurs de l'opposition. Maintenant, elle repousse les amendements avec un sans-gêne qu'on ne se fût pas attendu à trouver au Sénat. Elle n'écoute que distraitement les auteurs d'amendements, elle ne leur fait pas même les honneurs d'une discussion sérieuse. Tout au plus, le rapporteur daigne-t-il monter à la tribune dire en quelques phrases : la Commission repousse ceci, repousse cela, parce qu'elle est certaine d'avoir fait un travail qui ne peut pas être amendé et que vraiment elle a autre chose à faire que de discuter des théories.

Il s'agit, n'est-il pas vrai? d'étrangler la liberté religieuse et la liberté d'enseignement.

Dès lors, pourquoi **M. Rambaud**, l'ancien ministre de l'Instruction publique, vient-il troubler la quiétude de la majorité en parlant de l'internationalisme?

L'internationalisme, qu'est-ce cela?

Est-ce dangereux? **M. Vallé**, le rapporteur, n'en sait rien, et il n'en veut rien savoir.

Cependant, s'il avait écouté M. Rambaud, il aurait appris qu'à propos d'associations, il oubliait les plus dangereuses pour la sécurité intérieure du pays.

Les internationalistes qui viennent en France fomenter les grèves — on l'a vu à Marseille — ne sont pas précisément des éléments favorables à la paix du pays.

Ils obéissent d'ailleurs à un mot d'ordre qui devrait mettre en éveil les gouvernements. Ils font la guerre à l'idée de patrie. Et ils s'immiscent dans toutes les tentatives d'émeute et de révolte.

Pourquoi ne pas prévenir le danger? M. Rambaud proposait de soumettre à la déclaration préalable les associations composées en partie d'étrangers.

L'ancien ministre de l'Instruction publique a fait un procès très énergique et très émouvant du collectivisme, dont il a fait sentir les tendances dangereuses pour le commerce, le travail, les finances, la politique.

Mais ni **M. Waldeck-Rousseau**, ni **M. Vallé**, ni le Sénat, ne l'entendent.

Et il en est ainsi pour tous les amendements sur les cinq premiers articles.

A cette heure donc, le Sénat a ratifié les cinq premiers votes de la Chambre.

C'est-à-dire : la définition et la formation de l'association.

Toute association peut se former librement sans autorisation, ni déclaration préalable; mais elle ne jouira de la capacité juridique que si elle satisfait à d'autres dispositions ultérieures.

Les associations contraires aux bonnes mœurs, aux lois du pays, à l'intégrité du territoire ne peuvent exister.

Tout membre d'une association qui n'est pas formée pour un temps déterminé peut s'en retirer en tout temps après payement des cotisations échues et de l'année courante, nonobstant toute clause contraire.

Et enfin, pour obtenir la capacité juridique; l'association doit faire une déclaration préalable à la préfecture et déposer ses statuts : on en est là.

L. B.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 15 juin 1901 (Suite)

LES OCTROIS DE LYON

Après avoir dû lever sa séance à 3 h. 3/4, faute d'un nombre suffisant de membres pour suivre la discussion (le soleil était et engageant!) la Chambre en recommençait une autre dix minutes plus tard, dans les mêmes conditions d'ailleurs, mais ce détail n'a pas empêché de poursuivre le débat sur les octrois de Lyon.

Huit articles ont d'abord passé sans encombre.

Le 9 est celui dont a parlé mercredi M. Henry Cochin, qui établit un impôt spécial de 20 francs par élève sur les établissements libres d'instruction.

Avec courage, bon sens, esprit et fermeté, **M. Aynard** établit l'iniquité de ce traitement arbitraire, destiné à ruiner les établissements libres coupables de se montrer, dans les succès de leurs élèves, supérieurs à ceux de l'Etat.

L'aveu en a été fait par les conseillers municipaux socialistes et le maire de Lyon, qui proposent cette taxe à l'approbation des pouvoirs publics.

Et ni le ministre des Finances, gardien du droit de tous à l'égalité devant l'impôt, ni celui de l'Instruction publique chargé de faire respecter la liberté de l'enseignement, ne se sont émus d'une aussi odieuse mesure!

Ou plutôt l'un de ces messieurs, le ministre des Finances, s'est levé, mais c'était pour appuyer l'acte inouï qu'on ose proposer contre des citoyens français, en violation de la plus vulgaire équité et de tous les droits proclamés par la Révolution.

Si la Chambre laissait s'introduire dans nos lois, avec de pareilles fantaisies des Conseils municipaux, un principe qui froisse aussi criminellement le bons sens et la justice, elle en porterait la lourde responsabilité.

Comme on s'en doute, cette vigoureuse philippique laisse froides les deux Excellences : c'est le révolutionnaire ministériel Caillaux qui, à leur place, soutient la taxe.

M. Caillaux, cependant, se décide à déclarer qu'il est pour le maintien intégral, dans le projet, de la disposition dont M. Aynard réclame la suppression.

On vote : Après pointage on constate que 256 voix contre 230 adoptent la taxe iniquo; c'est le premier pas depuis cent ans dans une voie où l'on peut aller loin.

Séance du lundi 17 juin 1901

Séance à 1 h. 15 : M. Deschanel a devant lui une grosse douzaine d' « honorables », tout juste 14, comme le fait remarquer **M. Julien Goujon** en demandant qu'on attende les retardataires pendant quelques heures.....

Inutilement, du reste, car les quatorze décident de poursuivre d'urgence le débat sur

LES OCTROIS DE LYON

M. Stanislas Ferrand, à l'article 10, critique la taxe proposée sur la propriété bâtie, et demande un dégrèvement pour les maisons et appartements vacants, les ateliers et usines en chômage.

Après pointage, l'amendement est repoussé par 240 voix contre 235, il est vrai qu'il y a maintenant 40 députés présents.

Les articles 11, 12 et 13 sont adoptés, après rejet d'un amendement de M. Gourd à l'article 13 (taxe sur l'habitation), tendant à atténuer le taux proposé par la municipalité lyonnaise.

Les derniers articles du projet sont adoptés après débat sans intérêt; un amendement de **M. Fleury-Ravarin**, tendant à ne pas appliquer la loi à la banlieue de Lyon, aujourd'hui non soumise à l'octroi, est repoussé.

Avant le vote sur l'ensemble, **M. Fleury-Ravarin** demande quel sort sera fait aux 500 agents de l'octroi que la loi va priver de leur emploi.

M. Caillaux répond cavalièrement que c'est là une question exclusivement municipale dont il n'a pas à se préoccuper; on verra simplement si, pour opérer la rentrée des nouvelles taxes, l'aide de quelques-uns de ces agents peut être utile.

M. de La Ferronnays votera contre un projet qui s'inspire surtout de la passion politique la plus sectaire, comme l'a établi M. Aynard; il ne s'associera pas à un acte qui fait d'une partie des citoyens une catégorie soumise à des impôts spéciaux d'une criante injustice.

M. Gourd, instruit par l'expérience de Paris, où la suppression des taxes sur les boissons hygiéniques a creusé dans le budget un déficit d'un million par mois, et tenant pour certain qu'à Lyon la nouvelle loi accentuerait une crise déjà intense, repousse aussi le projet.

La Chambre, dit **M. Aynard**, s'apprête à commettre une erreur, en abordant la suppression des octrois, qui est une question nationale, d'une manière qui en compromet peut-être pour toujours le succès final.

On va sans doute frapper beaucoup de ceux qu'on prétend protéger, créer à Lyon des misères et des souffrances, mais il est impossible de voir à qui profitera cette soi-disant réforme.

L'industrie et le commerce vont en subir un dommage sensible, dont les petits, et l'Etat lui-même, auront le contre-coup.

Néanmoins, je me serais peut-être incliné devant la volonté du Conseil municipal et le bénéfice réel qu'apporte aux habitants des campagnes la suppression des barrières aux portes de Lyon, si l'on n'avait introduit, à l'article 9 de la loi, un exemple qui aura des imitateurs.

Si désormais une assemblée peut à sa guise, et sans que le Parlement s'y oppose, frapper de charges spéciales les citoyens dont les opinions lui déplaisent, la liberté a vécu; je proteste énergiquement contre une telle iniquité.

M. Binder fait remarquer que la discussion du projet a constamment eu lieu devant des banquettes vides, et qu'il est inouï de voir adopter dans de semblables conditions un projet aussi funeste aux finances publiques qu'attentatoire à la liberté.

Le président le rappelle à l'ordre.

L'ensemble du projet est adopté par 344 voix contre 114.

M. Caillaux dépose un projet relatif aux pensions civiles renvoyé à la Commission de prévoyance sociale, malgré le ministre qui demandait le renvoi à la Commission du budget. On revient ensuite au projet sur

LES RETRAITES OUVRIÈRES

M. de Gailhard-Bancel a la parole.

L'éloquent député estime que le meilleur, le seul moyen d'obtenir le résultat sérieux qu'en désire serait une organisation coopérative fortement établie; mais nous en sommes loin.

Le projet actuel contient des lacunes absolument inexplicables, puisqu'il écarte de primabord les artisans, les petits patrons, les métayers, les cultivateurs, c'est-à-dire les catégories de travailleurs intéressants entre tous.

On annonce bien, pour plus tard, pour ceux-ci, une loi spéciale mais nul ne s'y trompe, et ils savent bien qu'ils attendront sans la voir jamais venir.

Encore une fois, c'est par le groupement professionnel qu'on assurera aux ouvriers et travailleurs de tout ordre les bienfaits de l'assistance et de la prévoyance.

En prenant dans les institutions du passé ce qu'elles avaient de bon, en les adaptant aux besoins du présent, il est possible de faire œuvre utile et durable entre toutes.

Les critiques, les historiens les moins suspects de cléricalisme, tel Louis Blanc, proclament à cet égard le grand rôle et la parfaite organisation des anciennes corporations, maîtrises et jurandes.

La suppression de ces groupements fut un des grands crimes de la Révolution : en empêchant les travailleurs de s'unir pour défendre leurs intérêts professionnels, elle les livrait à toutes les tyrannies, à tous les abus de la puissance financière.

En 1791, on détruisit les corporations, en 1901 on veut détruire les Congrégations religieuses qui acquièrent vis-à-vis des malheureux la dette de l'Etat : ces deux destructions s'inspirent du même esprit.

L'orateur s'inquiète, non du principe de l'obligation imposée aux travailleurs de s'assurer contre l'invalidité et de la vieillesse, mais de la préparation insuffisante et de l'application prématurée de ce principe et de la contrainte en vertu de laquelle c'est à l'Etat lui-même qu'il faudra s'assurer et verser des cotisations forcées.

La Suisse a rejeté cette double obligation, et l'exemple de l'Allemagne ne peut pas être invoqué, car tout dans nos mœurs comme dans le projet, est différent en France et en Allemagne.

La séance continue.

LES 256

Voici les noms des 256 sectaires qui ont décidé qu'une catégorie de Français, en dehors des moines, devaient être frappés d'un impôt spécial, pour avoir commis le crime de diriger des établissements d'éducation, dont les succès sont supérieurs à ceux de l'Etat :

MM. Abel-Bernard (Vaucluse), Aimond (Seine-et-Oise), Albert-Poulain, Allard, Allemane, Allembert, Antoine Gras (Drôme), Arbouin, Arènes, Armez, Astier, Astima (colonel), Aucouturier, Augé, Autnier.

MM. Bachimont, Baldendreau, Basly, Baufion (Oise), Baulard, Beauquier, Bénézech, Bertaux, Berthelot, Berthet, Bizot, Bonard, Bonnet-Cisternes, Borie, Borne, Bourgeois (Léon), Bouhrat, Boutard, Boyer (Antide), Breton (Cher), Breton (Seine-Inférieure), Brisson, Brunet, Bussière.

MM. Cadenat, Calvinhac, Canet, Carnaud, Castillard, Cazais, Cazauvieilh, Caze (Edmond), Cère, Chabert (Rhône), Chambige, Chambon, Chameriat, Chaudioux, Chanoz, Chapuis, Charles-Bos, Charles-Chabert (Drôme), Charles-Gras, Charonnat, Chassaing, Chaussier, Chantemps, Chauvière, Chavet, Chenavaz, Chevillon, Chopinet, Clament, Clémente!, Codet, Colliard, Compayré, Constant, Cornet, Coutant, Couyba, Cruppi.

MM. Dasque, Dauzon, David (Hadrel), David (Haute-Savoie), David (Loir-et-Cher), Debussy, Decker-David, Defontaine, Dejeante, Delarue, Delbet, Delestrac, Déliaux, Delmas, Dandechau, Desfarges, Deshayes, Devèze, Disleau, Dormergue, Dubief, Dubois (Seine), Dufour (Indre), Dufour (Isère), Dujardin-Beaumetz, Dumont (Charles), Dutailly.

MM. Emile Chauvin, Empereur, Escanyé, Etienne, Eudière.

MM. Fernand Brun, Ferrero, Ferroul, Fiquet, Florent, Fournier (François), Fournière.

MM. Gacon, Galley, Gallot (Yonne), Galy-Gasparrou, Gauvin, Genet, Gentil, Gervais (Seine), Gerville-Réache, Giacobbi, Girardin, Goujat, Gouzy, Grousset (Paschal), Groussier, Gueneau, Guieysse, Guillemet, Guingand, Guyot-Dessaigne.

MM. Henrique-Duluc, Herbet, Hubbard, Hubert, Hugon, Hugues (Clovis) (Seine).

MM. Isambard, Isambert, Isnard.

MM. Jacob, Jourdan (Louis), Jourde, Jumel.

MM. Klotz, Krauss.

MM. Labussière, Lachaud, Lafferre, Lagasse, Lalopre, Lamendin, Lassalle, Laurençon, Le Cloërec, Leffet, Legiumas, Legios, Lemasson, Léon-Pommeray, Leroy (Côte-d'Or), Lesage, Letang, Le Troadec, Levraud, Leygue (Honoré) (Haute-Garonne), Leygue (Raymond) (Haute-Garonne), Lhopiteau, Limouzain-Laplanche, Lockroy, Louis Blanc (Drôme), Loup.

MM. Magniaudé, Malaspina Maret (Henry), Martin (Var), Martin (Bienvenu) (Yonne), Marcujouls, Massé, Mathey, Maurice-Faure, Maymac, Melliet (Léo), Mercier (Jules), Meriou, Mesureur, Michel, Mirman, Mollard, Montfeuillart, Morel, Moriot, Mougin, Muteau.

MM. Narbonne, Noël.

M. Odilon-Barrot.

MM. Pajot, Palix, Pams, Pastre, Pavie, Peignot, Palletan, Périllier, Péronneau, Perrin, Philippe, Pourquery de Boisserin, Puech.

MM. Rabier, Ragot, Rajon, Razimbaud, Rendu (Oise), Renou (Seine), Ricard (Seine-Inférieure), Rivet, Rolland (Pyrénées-Orientales), Rouanet, Rousse (Charles), Rouvier, Roux (Basses-Alpes).

MM. Salis, Sarrazin, Saumande, Sauvanet, Sembat, Sénescail, Sicard, Simyan, Surchamp.

MM. Théron, Thomson, Tiphaine, Tourgnol, Tramu, Treuillet.

MM. Ursleur.

MM. Vacher (Corrèze), Vaillant, Vaux, Vazeille, Vigné, Ville, Villejean, Vival, Viviani.

MM. Walter, Wilson.

MM. Zévaès.

M. Léon Pommeray, porté comme ayant voté « pour », déclare qu'il était momentanément absent de la salle des séances et n'a pu prendre part au vote.

Les ministres députés, MM. Caillaux (qui pourtant s'était montré favorable à la taxe inique), Baudin, Millerand, Decrais, Delcassé, de Lanessan et le sous-secrétaire d'Etat Mougeot, se sont *abstenus*.

ÉCHOS POLITIQUES

M. Ribot à Roubaix

L'Union sociale et patriotique de Roubaix avait, pour dimanche, organisé une réunion à laquelle étaient invités plusieurs députés et entre autres M. Ribot.

Le soir, au banquet, M. Motte a porté la santé de M. Loubet et a salué en M. Ribot un des défenseurs de la liberté contre le collectivisme.

Voici une analyse du discours prononcé par l'ancien ministre :

M. Ribot dit qu'il n'est pas venu prononcer un grand discours, mais apporter un témoignage d'estime et de sympathie à son ami Eugène Motte. Il félicite le député de Roubaix d'avoir organisé si fortement la défense de la République contre le collectivisme et d'avoir donné un exemple qui devrait être suivi partout. Si nous laissons à nos adversaires leurs passions trop souvent haineuses, ajoute l'orateur, nous devons leur prendre leur discipline, leur énergie et leur ténacité. C'est le mal des démocraties que les modérés laissent trop souvent le champ libre aux violents. Un grand parti comme le nôtre doit avoir le courage de ses opinions et parler haut et clair au pays.

M. Ribot parle du rôle des républicains libéraux dans les grands débats sur la liberté d'association. Il se félicite d'avoir pu, à vingt ans de distance, défendre avec la même énergie qu'autrefois la liberté d'enseignement. C'est au nom de la doctrine libérale, éloquemment défendue naguère à Roubaix par le président du Conseil, qu'il condamne les récentes tentatives pour rendre les Syndicats obligatoires, pour imposer la grève aux ouvriers qui veulent travailler et l'arbitrage obligatoire aux patrons et aux ouvriers qui le repoussent avec la même énergie.

L'approche des élections a fait sortir de l'oubli où il sommeillait l'impôt sur le revenu. La majorité radicale et socialiste de la Commission du budget nous donne le spectacle amusant de ses variations, partagée qu'elle est entre le désir de faire une manifestation et la crainte d'être prise au mot. C'est l'honneur du parti républicain progressiste et libéral de ne pas se prêter à ces tactiques et de dire au pays la vérité. Cette politique est, dans un pays de bons sens comme la France, son seulement la plus honnête, mais aussi la plus habile.

Élection sénatoriale

Le Comité conservateur des Côtes-du-Nord a désigné comme candidat au siège sénatorial devenu vacant par suite de la mort de M. Huon de Penanster, M. de Trévenoux, ancien député de Guingamp.

Élection législative

Il est possible que l'élection d'un député dans Saône-et-Loire, en remplacement de M. Boysset, décédé, ait lieu dans les premiers jours d'août prochain — le 4 peut-être.

Déjà deux candidatures sont annoncées : la Fédération des groupes socialistes a désigné hier dimanche son candidat, qui est le maire de Montceau-les-Mines, M. Bouveri.

Les radicaux et les radicaux-socialistes portent, dit-on, leur choix sur M. Richard, avocat à Chalon-sur-Saône.

Le candidat du parti modéré n'est pas encore désigné.

Le scandale de Denain

La *Croix du Nord* avait donné sans confirmation officielle cette information :

« M. Selle, maire de Denain, est suspendu de ses fonctions pour trois mois.

» Le commissaire de police est révoqué de ses fonctions.

» A l'annonce de cette nouvelle, les habitants de Denain ont en grand nombre arboré leurs drapeaux ».

L'*agence Havas* a aussitôt publié cette note officieuse.

On dément le bruit, qui a couru, de la suspension du maire de Denain et de la révocation du commissaire de police.

Suspendre un maire qui avait commis à l'encontre de Mgr Sonnois l'incongruité que l'on sait, révoquer le commissaire qui s'en était fait le complice avec brutalité, cela était si naturel que tous les honnêtes gens pouvaient, devaient croire fondé le bruit qui annonçait la mesure de justice.

Mais il est prouvé une fois de plus par la note *Havas* que ce n'est pas du sentiment des honnêtes gens que le ministre s'inspire.

LES MINISTRES EN VOYAGE

M. DUPUY A ÉPINAL

La distribution des prix du concours régional agricole a eu lieu hier matin, sous la présidence du ministre de l'Agriculture, qui était à Epinal depuis samedi soir.

Hier après-midi, un banquet clôturait les fêtes.

Parmi les convives, il y avait M. Méline, le général Grillon, gouverneur de la place, plusieurs sénateurs et députés de la région, des officiers, des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement, des maires, etc.

Au dessert, M. Méline a toasté au nom du Conseil général et de l'agriculture vosgienne. Il a dit que les ouvriers et les laboureurs vosgiens, unis entre eux comme les patrons, sont hostiles aux utopies de bouleversement, parce que, vivant près de la frontière, ils sont très patriotes.

Le ministre de l'Agriculture a exposé la crise universelle de la mévente des blés. Il espère qu'une heureuse solution interviendra. Il n'a pas parlé de la défense républicaine.

Autre discours du préfet et du maire. M Dupuy est rentré à Paris hier soir.

M. DECRAIS A BORDEAUX

Le ministre des Colonies a passé son dimanche dans la Gironde, où il présidait, à Lormont, un banquet et une distribution de récompenses. Il inaugurait aussi, quelques heures après, un tramway de la banlieue de Bordeaux.

Le ministre des Colonies est en même temps ministre de défense républicaine. Il l'a rappelé à ses électeurs, afin qu'ils n'en ignorent. Il a félicité M. Waldeck-Rousseau; il a félicité ses collègues, et il s'est décerné les louanges les plus flatteuses.

Il n'a fait cela qu'après avoir banqueté avec le préfet et d'autres notabilités administratives et politiques.

RÉUNION SOCIALISTE

En même temps que nos ministres banquetaient dans l'Est et le Sud-Ouest, M. Jaurès faisait une conférence à Rochefort-sur-Mer.

Il ne s'en est pas tenu aux grands principes du socialisme : il a protesté contre le déplacement d'un professeur et d'un instituteur.

M. PAUL REVOIL

M. Paul Revoil, gouverneur général de l'Algérie, a été reçu hier matin par le président du Conseil.

M. Waldeck-Rousseau s'est entretenu pendant près d'une heure avec le successeur de M. Jonnart.

Le président du Conseil avait déjà reçu dans la matinée la visite de M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine.

L'AMBASSADE MAROCAINE

L'ambassade a assisté hier aux courses du parc Borely à Marseille ; elle est partie ce matin par le rapide de 9 heures ; elle s'arrêtera à Lyon avant de se rendre à Paris.

S. Exc. Si Abdelkrim Ben Sliman a dit, au moment du départ, combien il était touché de l'accueil qui lui a été fait par les autorités civiles et militaires et de la sympathie de la population marseillaise.

Si Abdelkrim Ben Sliman a avisé le président qu'il lui adresserait de Paris une offrande pour les pauvres de Marseille.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SAUVETAGE

La Société française de sauvetage a célébré hier, dans la salle des Fêtes du Trocadéro, sa fête solennelle pour la distribution de ses récompenses. M. Boucher-Cadart, président à la Cour d'appel de Paris et président de la Société, avait à ses côtés le ministre de la Marine et son secrétaire particulier ; des délégués des ministres de l'Intérieur, de la Guerre, des Travaux publics, du gouverneur militaire de Paris, etc.

M. Boucher-Cadart a prononcé un discours pour vanter le mérite des sauveteurs. Après lui, le ministre de la Marine a pris la parole. Et enfin, le secrétaire général, M. Cocheris, a donné lecture du palmarès, distribuant les prix et décordant 65 diplômes d'honneur.

C'est le délégué du ministre du Commerce qui présidait, assisté de représentants d'autres ministères.

Les lauréats ont reçu les récompenses qui leur étaient destinées.

La « Patrie française » à Châteauroux

Dimanche a eu lieu à Châteauroux une imposante réunion organisée par le groupe local de la « Patrie française ». M. Tarlet, ancien officier supérieur en retraite, présidait. Successivement, M. Sprenck, conseiller municipal de Paris, a fait le procès de la Franc-Maçonnerie et du collectivisme international; M. Paul Coutant, avocat à la Cour d'appel, a opposé l'idée nationale au cosmopolitisme juif; enfin, M. Le Corbeiller, membre du Comité directeur de la « Patrie française », a terminé par un vibrant appel à l'entente de tous les honnêtes gens dans une organisation libérale.

L'auditoire, exclusivement composé d'électeurs, au nombre de près de 900, a adopté à l'unanimité un ordre du jour acclamant la « Patrie française » et la République vraiment nationale. Les applaudissements chaleureux dont avait été soulignée presque chaque phrase, témoignaient combien les éloquents orateurs trouvaient d'écho dans l'assistance; le sentiment populaire s'est particulièrement exprimé quand l'un des conférenciers, faisant allusion à la possibilité déjà entrevue d'une candidature dans l'Indre du sectaire Brisson, a adjuré les Bas-Berrichons de ne pas se laisser imposer le rebut des électeurs de la capitale. La manifestation d'antipathie soulevée par le seul prononcé de ce nom en dit long sur l'accueil réservé dans l'Indre au sectaire Brisson, s'il lui prenait fantaisie d'y tenter fortune électorale.

LA RECLUSE DE POITIERS

Les perquisitions faites par le Parquet au domicile de la veuve Mennier ont amené, en outre de la découverte d'une cassette contenant 40 000 francs et dont nous avons parlé, celle du testament de la mère de la recluse. Ce testament est daté de 1896; en voici les principales dispositions :

« La veuve Mennier lègue 24 000 fr. à la famille de la vieille servante, Marie Fazy : 15 000 fr. à la famille de M. Chardon, ancien professeur au lycée; 30 000 fr. au filleul de Mlle Blanche; 15 000 fr. aux hospices de Poitiers, à charge d'entretenir sa tombe dans laquelle elle veut être placée avec sa fille; 4 000 fr. aux Petites-Sœurs des pauvres; 2 000 fr. au bureau de bienfaisance; 200 fr. aux pauvres de sa paroisse. »

Voici reproduit textuellement le passage concernant la séquestrée :

« A Blanche, par préciput, et hors part, en témoignant le désir qu'elle continue à y habiter; l'usufruit et la jouissance de trois pièces de ma maison au second étage, en dehors de celle où elle habite. »

Mme Mennier veut qu'après son décès sa fille continue à recevoir les soins de la femme Fazy auxquels elle est habituée, et veut qu'on lui adjoigne deux religieuses pour l'aider dans ces soins. Elle veut que tous les revenus de sa fille, ainsi que tous ceux qu'elle recueillera dans sa succession, soient exclusivement consacrés aux soins qui lui sont nécessaires. Comme sa fille est dans l'impossibilité de diriger sa personne et ses biens, elle nomme (ici les noms de trois habitants de Poitiers) comme tuteurs-administrateurs, auxquels elle donne également fonctions d'exécuteurs testamentaires.

LA FIN D'UN NOTAIRE POLITICIEN

Samedi a été incarcéré à la prison de La Châtre (Indre), sous l'inculpation de faux, abus de confiance et détournements, le notaire Boulade, maire d'Aigurande, conseiller général, délégué cantonal, officier d'académie, récemment encore suppléant du juge de paix, l'un des plus actifs agents du parti radical dans l'Indre, et tout particulièrement de M. le premier président et sénateur Ferichon. Cette nouvelle, bien que prévue depuis longtemps, cause dans le pays un émoi considérable. Les victimes sont toutes de petits cultivateurs à la confiance desquels Boulade s'était longtemps imposé à l'aide de ses nombreux titres officiels. — C'est, depuis dix ans, le troisième notaire de cet arrondissement venant à sombrer dans des conditions identiques, à la suite d'une carrière consacrée au soutien de la politique radicale.

TRIBUNAUX

UTILITÉ DES LIGUES DE DÉFENSE SACERDOTALE

Avec le journal le *Matin*, deux autres grands journaux parisiens, le *Rappel* et le *XIXe Siècle*, ont été condamnés pour diffamation calomnieuse chacun à 1000 francs de dommages-intérêts envers M. l'abbé Francis, vicaire à Saint-Laurent, à Paris, et de plus à trois insertions chacun et aux dépens.

Précédemment avaient été condamnés pour la même invention calomnieuse, à Orléans, le *Progrès du Loiret* à 2 000 francs et 300 francs d'insertion, et à Périgueux l'*Avenir de la Dordogne* et à 50 francs et à trois insertions.

Ajoutons que ce magnifique résultat est de surtout à l'esprit de solidarité des Ligues de défense sacerdotale d'Orléans et de Périgueux qui, en prenant en main la défense d'un confrère étranger calomnié, l'ont aidé fraternellement à défendre son honneur et ont inspiré pour l'avenir aux feuilles diffamatrices une crainte salutaire.

LES MAÎTRES IMPRIMEURS A DIJON

Ce matin, à 10 heures, à la Bourse du commerce de Dijon, a eu lieu l'ouverture du huitième Congrès des maîtres imprimeurs de France. Une centaine sur les 600 qui comprend la Fédération avaient envoyé leur adhésion.

Le préfet, M. Louis Michel, que présidait, assisté de MM. Chamerot, président de l'Union de France, et Paul Jobard, président du Syndicat dijonnais, a prononcé une allocution fort applaudie.

Il a dit qu'il était heureux d'apporter le témoignage de sa sympathie aux maîtres imprimeurs de cette industrie d'art qui occupe en France 25 000 ouvriers.

M. Jobard a remercié le préfet de l'honneur fait à la corporation et adressé des remerciements aux imprimeurs qui ont répondu à l'appel du Syndicat dijonnais.

M. Chamerot a adressé à ses confrères dijonnais le salut le plus cordial et le plus reconnaissant, puis il a procédé à l'élection des membres du bureau :

MM. Paul Jobard, président; Oberthur, de Rennes, Montlouis, de Clermont; Doumenc, de Paris, vice-présidents.

Neuf membres ont été élus secrétaires. M. Mamé, de Tours, a été nommé membre du Comité central.

Puis l'ordre du jour des travaux a été fixé.

PÈLERINAGE DES HOMMES A JÉRUSALEM

Encouragements et bénédictions de NN. SS. les évêques

De S. G. Mgr l'évêque de Gap :

Je m'associe de cœur à votre Pèlerinage d'hommes à Jérusalem. Plusieurs prêtres du diocèse de Gap ont fait partie des Pèlerinages précédents, et je serais très heureux que le diocèse de Gap fût représenté dans celui du 28 août prochain.

J'en ferai connaître l'époque et les conditions, et je faciliterai de tout mon pouvoir les adhésions. Je bénis bien volontiers votre projet, et je vous prie, Très Révérend Père, d'agréer l'assurance de mes sentiments bien respectueusement dévoués.

† PROSPER-AMABLE,
évêque de Gap.

De S. G. Mgr l'évêque de Bayeux :

J'applaudis de grand cœur à votre projet d'organiser pour le mois de septembre prochain un Pèlerinage d'hommes seuls à Jérusalem. Je prie Dieu de bénir ce Pèlerinage et les vaillants chrétiens qui répondront à votre appel.

Agréez, mon Très Révérend Père, l'expression de mes sentiments religieusement dévoués.

† LÉON-ADOLPHE,
évêque de Bayeux.

De la part de S. G. Mgr l'évêque de Nîmes :

Mgr l'évêque me charge de vous remercier de la communication que vous avez bien voulu lui adresser au sujet du Pèlerinage de Jérusalem.

Sa Grandeur bénit de tout cœur celui que vous allez faire dans quelques semaines; et il lui sera très agréable de favoriser dans son diocèse l'impulsion destinée à augmenter le nombre des fidèles qui iront visiter pieusement les lieux Saints.

Veuillez agréer, je vous prie, mon Révérend Père, l'hommage de mon plus profond respect en Notre-Seigneur.

J.-M. DU CARL,
vicaire général.

Départ de Marseille le 28 août.
Retour le 20 septembre

Prix des places (aller et retour), tous frais compris :

1re cl., 650 fr. — 2e cl., 450 fr. — 3e cl., 300 fr.

Les prix comprennent tous les frais de transports de Marseille à Marseille y compris embarquements et débarquements, chemin de fer de Jaffa à Jérusalem, aller et retour, voitures à la gare, nourriture, logement, bonnes mains.

Le montant des places doit être envoyé à l'avance au secrétaire du Pèlerinage, 8, rue François Ier, à Paris. — En cas d'empêchement avant le départ, la direction remboursera la somme envoyée, sauf une retenue de 2 % seulement sur le prix des billets de bateau.

S'inscrire de suite, vu le nombre limité des places et la multiplicité des demandes.

LE SAINT DU JOUR

SAINT LÉON III, PAPE

Ce Souverain Pontife est célèbre parmi les Papes qui ont porté le même nom, à cause de son zèle pour le bien et par les événements auxquels il prit une part prépondérante. D'abord moine bénédictin puis cardinal du Pape Hadrien, il fut élu Pape le jour même de la mort de son prédécesseur, Adrien Ier. Persécuté pendant quelques mois et privé de son autorité par une faction puissante, il fut rétabli dans ses droits de souverain temporel par Charlemagne, qu'il couronna empereur d'Occident le jour de Noël 800. Saint Léon survécut deux ans du grand empereur chrétien.

CROIX

M. Gabriel Jacquemont, directeur de l'usine à gaz de Bethel. — Sœur Saint-Lucide, supérieure des religieuses de Saint-Charles, au service de l'Université d'Angers. — A Cunlhat (Puy-de-Dôme), Mme Pertier, 67 ans, abonnée de la première heure. — Mlle Augusta Liberoul, lectrice de la *Croix*, le 11 juin, à Bort (Corrèze). — M. Robardet, ancien commissaire priseur, banque de Saint-François. — M. Amédée Faure, 18 ans, à Périgueux. — M. L. Merlet, 67 ans, à Périgueux. — M. Georges Faure, 18 ans, à Bergerac.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT
(300 jours d'indulgences)

SOUSCRIPTION POUR LA DIFFUSION
DES JOURNAUX ET DES PUBLICATIONS
DE LA MAISON DE LA BONNE PRESSE

Une partie de cette souscription est destinée à obtenir la *Croix* à demi-tarif à ceux qui voudraient organiser la vente de la *Croix* pendant les Pèlerinages, les Congrès et les autres manifestations catholiques.

MM. Paul Debligny, 5 fr. — G. Gillet, 25 fr. — Abbé Marchand, 0 fr. 50. — R. Santal, avocat, 5 fr. 15. — Mme Marie Bourgeois, 2 fr. 60. — Ab. de M. (Orne), 1 fr. 60.

« LES CONTEMPORAINS »

Parmi les missionnaires qui ont répandu dans le monde la civilisation avec la foi catholique, les religieuses tiennent une place importante. Mère Duchesne, qui s'illustra à l'époque du Bâtard Cornet, en Nouvelle-Orléans, ne vit à ériger certaines tribus d'Indiens. Aussi le Sacré Cœur comptait déjà lors de sa mort seize maisons de son ordre.

Chaque semaine une livraison illustrée de 16 pages in-8°. Le numéro, 0 fr. 10 ; un an, 6 francs ; pour les abonnés du *Pèlerin*, 3 fr. 60. Un numéro spécimen est envoyé gratis sur demande.

DEMANDER LA « CROIX »
DANS LES GARES

Un des plus efficaces parmi les modes de propagande est de toujours acheter la *Croix* dans les gares. Prière à nos amis de le faire en tous leurs voyages.

Nous écrire aussitôt les noms de gares où ils ne trouvent pas la *Croix*. Nous insisterons.

---

13 FEUILLETON DE LA « CROIX »
13 juin 1901

Les joueurs de mystères

(ROMAN D'ESTOC ET DE TAILLE)

— Bien! Bien! proclame Flamberge. Holà, qu'on me cherche ce tabellion avec du parchemin et une plume d'oie. Vertajeu! Monsieur le scribe, vous vous faites espérer, gronde le capitaine quand l'écrivain de la garnison se présente à son appel. Taisez-vous, crie-t-il, quoique le pauvre diable observe un silence de notaire.

— Mais je ne dis rien, seigneur capitaine.

— Comment vous ne dites rien, mais vous me parlez, Monsieur le bâlitre. Ah! vous avez l'audace de me répondre. Vous vous insurgez, je crois, Monsieur le cuistre, Monsieur le pédant! Mais j'ai bien envie de vous pendre pour me narguer. Alors vous me tirerez la langue tout à votre aise. Ohé! quatre hommes solides, pour suspendre M. l'écrivassier, commande d'une voix terrible Flamberge, puis, comme les soldats empoignent l'infortuné, vert de peur, le gouverneur part d'un gros éclat de rire et pinçant l'oreille du scribe :

— Où est votre plume d'oie?

— D'oie! bafouille le tabellion.

— Oui! d'oie, tonne le capitaine.

— Elle n'est pas en oie, reprend l'écrivain.

— Pas en oie!..... Mais en quoi donc est-elle votre plume?

— En dinde, monseigneur.

— Ouf! en dinde!

— Oui en dinde. C'est moi qui ai trouvé cela.....

— Flamboyant! Vraiment flamboyant! raille l'impitoyable capitaine. Or ça, Monsieur, prenez votre plume de dinde et votre parchemin et écrivez ceci sous ma dictée!

« Eminence,

» Ce jourd'hui, treizième d'août, Jehan Paturau, écuyer du sire de Bresse enfermé en ce donjon, a tenté par force et dommage de prendre d'assaut le château. Après une résistance héroïque, le capitaine gouverneur a chassé la bande des flandrins commandée par l'écuyer rebelle. Vingt-cinq morts et trois drapeaux.....

— Oui! Oui! je les aperçois, crie du haut de son belvédère la vigie, il y en a deux rouges et un jaune.....

— Quarante-cinq